



SciencesPo.

École doctorale

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE
DU 18 AVRIL 2016**

Présents : Lorraine BOZOULS, David
COPELLO, Alizée DELPIERRE, Didier DEMAZIERE, Alain DIECKHOFF, Jean-
Marie DONEGANI, Florence HAEGEL, Marc LAZAR, Emmanuelle LOYER, Ivan
MANOKHA, Annie MARCILLOUX, Horatia MUIR WATT, Christine MUSSELIN, Marco
OBERTI, Frédéric RAMEL, Marlène ROSANOGRANGE.

Ordre du jour :

I – Points proposés par les élus doctorants

- Exonération des frais d'inscription pour tous les doctorants
- Bourse de 4^{ème} année de thèse

page 4
page 4
page 8

Jean-Marie DONEGANI : Merci de votre présence à cette réunion avec les élus doctorants. Avant d'examiner les points à l'ordre du jour je vous propose de leur laisser la parole pour qu'ils se présentent

Alizée DELPI ERRE : Je suis Alizée DELPIERRE. Je suis doctorante en première année de thèse au CSO, et ma thèse porte sur la création d'un nouveau marché international des organismes de tourisme dits humanitaires, sous la direction de Didier DEMAZIERE.

Marlène ROSANO-GRANGE : Je m'appelle Marlène ROSANO-GRANGE. Je suis en 2^{ème} année de thèse au CERI, et je travaille sous la direction de Guillaume DEVIN sur le poids du contexte international dans la formation de l'Union européenne.

David COPELLO : Bonjour. Je suis David COPELLO, doctorant en 4^{ème} année au CEVIPOF. Je fais un travail sur l'histoire des idées politiques sous la direction de Gil DELANNOI et Olivier COMPAGNON. Je travaille sur les nouvelles gauches argentines des années 70/80 et leur rapport au concept de droits de l'homme.

Lorraine BOZOULS : Bonjour. Lorraine BOZOULS. Je suis en 3^{ème} année de thèse à l'OSC.. Je travaille sur les classes supérieures, et notamment leur entre-soi et leur ancrage local dans des quartiers de banlieues sécurisées.

David COPELLO : Puis, nous avons une personne qui n'a pas pu venir aujourd'hui, Lola ZAPPI, qui est doctorante au Centre d'Histoire en 2^{ème} année.

I – Points proposés par les élus doctorants

David COPELLO : Nous avons quatre points à l'ordre du jour à proposer.. Je vais commencer par le premier point proposé à l'ordre du jour, qui est l'exonération des frais d'inscription pour toutes et tous les doctorants.

- Exonération des frais d'inscription pour tous les doctorants

David COPELLO : Nous revendiquons la suppression des frais de scolarité pour toutes les doctorantes et tous les doctorants à trois titres :

- Premièrement, parce que ces frais sont injustes ;
- Deuxièmement, parce que ces frais sont absurdes ;
- Troisièmement, parce que ces frais sont — je vais dire le dire d'une manière volontairement provocatrice — dérisoires.

Premièrement, ces frais sont injustes, car vous n'êtes pas sans savoir que les ressources diffèrent entre un doctorant de 2^{ème} année et un doctorant de 4^{ème} année. Dans un cas, on pourra toucher une allocation de recherche. Dans un autre cas, on pourra toucher une allocation de chômage, même si l'on travaille. Et, dans d'autres cas, on ne touchera rien. Ce dernier cas est le propre des doctorants qui ont

eu la chance de toucher pendant trois ans la bourse doctorale de la FNSP et qui n'ont pas le droit aux allocations de chômage plus tard, à l'inverse des personnes qui ont touché un contrat doctoral. Pour cette dernière catégorie de personnes qui n'a pas d'allocations de chômage, deux options sont possibles pour payer les frais d'inscription. La première option est de prendre une charge d'enseignement qui va leur permettre de payer 391 euros. Ces 391 euros sont à payer en décembre, si je ne me trompe pas, et les vacances sont payées en janvier, mais on va passer là-dessus pour le moment. Donc, ces frais d'inscription sont un tiers du salaire des vacances. Ceci était pour la première option. L'autre option sera, pour les doctorants, ceux qui y parviennent, de toucher le RSA à partir de la 4^{ème} année de thèse. Ces petits chanceux pourront payer les frais d'inscription dès le mois de novembre, par exemple, mais ils devront vivre avec environ 70 euros le reste du mois. Vous n'êtes pas sans savoir que, par les temps qui courent, vivre à Paris avec 70 euros par mois n'est pas une tâche extrêmement aisée. Ceci pour vous dire que ces frais d'inscription sont injustes parce qu'ils contribuent à mettre les doctorants les plus précaires dans une situation difficile, c'est une première chose. La deuxième chose est que ces frais d'inscription contribuent à creuser des inégalités entre doctorantes et doctorants sous contrat doctoral et les autres. C'est le premier point.

Le deuxième point de notre revendication est que ces frais sont non seulement injustes, mais qu'ils sont absurdes. Leur logique est la suivante : vous payerez pour avoir le droit d'être payé ; vous payerez pour avoir le droit de toucher l'argent de votre contrat doctoral ; vous payerez pour avoir le droit d'être enseignant ou vacataire — autre exemple. Alors, notre logique, celle que nous défendons dans notre programme aujourd'hui, est différente. Pour nous, les doctorantes et les doctorants sont des travailleurs de la recherche. Les travailleurs ne paient pas pour travailler, c'est une question de bon sens, et l'inverse nous paraît absurde. L'inverse nous paraissant absurde, notre situation actuelle nous paraît absurde.

On en vient à mon troisième point. À ce stade de mes propos, vous me répondez que l'IEP ne peut pas se permettre de se priver de cette source de financement que sont les frais d'inscription ; bref, que notre revendication est trop coûteuse. En réalité, si ces frais d'inscription sont chers pour les doctorants, comme je me suis attaché à le souligner, le calcul que nous faisons est que leur importance est plus que relative dans les finances de Sciences Po. J'ai mentionné que les frais d'inscription s'élèvent à 391 euros par an pour chaque doctorant. Environ 300 doctorants paient ces frais chaque année, ce qui nous fait une somme totale d'environ 117 000 euros. Pour prendre un point de comparaison, les étudiants de licence, lorsque leurs parents sont aisés, peuvent payer jusqu'à 10 150 euros de frais d'inscription par an. Donc, il faudra 11,5 étudiants de licence pour couvrir l'exonération de tous les doctorants sur une année. En master, on peut réduire encore la proportion, puisque les plus aisés peuvent payer jusqu'à 13 970 euros de frais d'inscription par an, et il faudrait seulement 8,4 étudiants de master pour couvrir l'exonération que nous demandons. Et si l'on envisage le cas du master en partenariat avec la Société Générale, il ne faudrait plus que 6 étudiants, toutes catégories sociales et origines confondues — parce qu'il me semble qu'il n'y a pas d'échelonnement des frais d'inscription — pour couvrir l'exonération des frais d'inscription de 300 doctorants sur une année. Donc, si l'on prend cet ordre de grandeur, notre revendication n'est pas coûteuse ; elle est parfaitement réaliste. C'est ce que nous pensons, en tout cas. Merci.

Didier DEMAZIERE : Avant de discuter de solutions, de politiques à mettre en œuvre, de décisions éventuellement à prendre, j'aimerais avoir une idée précise de la situation. Vous avez évoqué des doctorants au RSA et ce genre de chose. Je pense qu'on manque d'éléments d'information et il me semble que le préalable serait de faire un état précis de la situation rapportée aux efforts produits de la part des doctorants, ainsi que par les enseignants et les chercheurs pour trouver les moyens de financement des fins de thèse, avant de pouvoir discuter d'éventuelles solutions. Si la situation que vous décrivez est juste, c'est-à-dire des doctorants au RSA, je dirais que l'exonération des droits d'inscription est relativement illusoire par rapport à une situation, de mon point de vue, de survie de ces doctorants. J'aimerais que nous ayons d'abord un état précis de cette situation, ainsi que des différentes possibilités mobilisées ou pas, selon les cas, par les doctorants et par l'ensemble du

personnel académique pour trouver des financements. Ces possibilités sont nombreuses. Certaines sont très visibles, d'autres le sont moins. Je proposerais qu'on ait une discussion, et un travail d'abord plus général, avant d'envisager quelque chose.

David COPELLO : L'idée est que les doctorants sont des étudiants, comme j'essayais de le souligner, mais ils sont aussi des travailleurs de la recherche et, à ce titre, l'ambiguïté de notre statut contribue, en quelque sorte, à précariser l'image qu'on a de nous-mêmes et l'image qu'on a de nous dans la recherche. En ce sens, notre revendication va vers la revalorisation du statut de doctorant, au-delà de la question purement financière.

Frédéric RAMEL : La préoccupation est tout à fait légitime et je la partage. Maintenant, vous avez utilisé l'expression de « travailleur de la recherche » ; je suis complètement d'accord avec vous. Il faut bien savoir qu'en termes de réglementation des finances publiques, normalement, on ne doit pas affecter une recette à une dépense précise, mais, en l'occurrence, le volume que vous mentionnez correspond exactement au fonds de mobilité des doctorants. Dans votre discours, quand on enlève ce point, on enlève aussi tout le dispositif financier qui vous permet de partir à l'étranger. Je tiens à signaler qu'en valeur créative, contrairement à d'autres écoles doctorales, à Sciences Po, vous bénéficiez véritablement d'un accompagnement pour aller sur votre terrain grâce à ce dispositif. Il faut en être conscient.

Christine MUSSELIN : Je voudrais revenir sur l'expression « travailleur de la recherche », parce que je pense que ce n'est pas la bonne façon de vous définir. Je préfère très nettement l'expression « jeune chercheur ». Je pense que quand on fait du travail scientifique, même s'il y a le mot « travail », on n'est pas travailleur, on est d'abord chercheur. Je pense que les doctorants de Sciences Po ne travaillent pas pour un prof qui va ensuite utiliser leurs travaux... Vous voyez, un travailleur de la recherche, c'est ça : quelqu'un qui travaille pour quelqu'un d'autre sans avoir son autonomie. Quand on est doctorant, j'espère qu'on travaille d'abord pour soi, et cela correspond beaucoup plus à ce qu'on appelle « jeune chercheur ». D'ailleurs, Sciences Po est signataire de la charte européenne des chercheurs qui considère que les doctorants ne sont pas des étudiants, mais d'abord des gens qui font partie de labos. Je ne nie pas du tout le problème de la 4^{ème} année, mais je crois vraiment que, dans les labos, on n'a pas du tout une relation aux doctorants qui est celle d'étudiants qu'on infantiliserait ou auxquels l'on aurait quelque chose à apprendre, ni celle de travailleurs de la recherche qu'on mettrait en situation de dépendance, mais qu'on est plus sur la formation de jeunes chercheurs. Maintenant, cela ne résout pas la question de la 4^{ème} année ; on va y revenir. Je n'ai d'ailleurs pas très bien compris si votre revendication porte uniquement sur la 4^{ème} année.

Jean-Marie DONEGANI : Le budget mobilité, comme on vous l'a dit la semaine dernière lorsqu'on s'est réuni, n'a cessé d'augmenter ces dernières années ; c'était une revendication de vos prédécesseurs. Et cette revendication me semble juste dans la mesure où les chances de trouver un emploi dans la recherche dépendent des publications mais aussi des contacts noués, notamment sur le paln international, lors de rencontres scientifiques, colloques, congrès etc.

Marco OBERTI : Il me semble que c'est vrai dans tous les labos : les doctorants sont de jeunes chercheurs. J'espère que c'est votre cas dans vos labos respectifs. Pour ajouter un point à ce que disait Christine, je viens de répondre dernièrement sur des fonds de mobilité pour des doctorants dont je dirige le travail ; c'est quand même conséquent, c'est important, et lorsqu'il y a un complément à faire, c'est le labo qui le fait. Donc, de ce point de vue-là, regardez autour de vous — et c'est aussi ce que j'ai dit à Lorraine — de façon générale, vous avez des conditions d'études doctorales à Sciences Po qui sont très bonnes. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas lutter contre d'autres inégalités, on peut en rediscuter si vous voulez, mais si l'on veut vraiment discuter d'inégalités, il y en a d'autres, bien plus

importantes que celles que vous évoquez sur l'exonération des droits d'inscription. Franchement, cela ne me semble pas être au cœur d'un combat pour plus d'égalité dans le rapport aux études doctorales.

David COPELLO : Je ne sais pas. Peut-être quelques éléments pour vous répondre. Sur la question du jeune chercheur ou du travailleur précaire, pour nous, dans la pensée qui a fait surgir cette revendication, c'était justement pour suivre un chemin qui va dans ce sens-là. Je ne vois de contradiction entre votre proposition de parler de jeunes chercheurs et ce qui va avec et notre proposition. Et, évidemment, nous ne formulons pas notre revendication en termes de « soit la mobilité soit les frais d'inscription ». Nous ne demanderons jamais à être harmonisés par le bas. En tout cas, pour ce cas spécifique, cela ne se pose pas comme ça.

Jean-Marie DONEGANI : Pour prolonger l'intervention de Marco Oberti, je peux dire que au collège des écoles doctorales de Sorbonne Paris Cité, Sciences Po est l'établissement qui dispose du budget le plus important concernant la mobilité.

Annie MARCILLOUX : J'aimerais ajouter quelque chose concernant les échelons qui me semblent intéressants en situation précaire. À Sciences Po, il y a un service d'aide sociale où les étudiants peuvent demander des exonérations de paiement. Je ne sais pas comment ils font, peut-être après enquête, mais cela peut se faire.

Lorraine BOZOULS : J'aimerais juste rebondir sur le fait d'avoir un état des lieux. Je suis tout à fait d'accord avec cela, car je pense qu'il est absolument essentiel de savoir l'état des ressources des doctorants de la 4^{ème} année. Je pense que ce n'est pas si difficile à mettre en place ; je ne sais pas, il faudrait voir avec vous. En tout cas, nous avons très peu d'accès aux doctorants et je pense que c'est plutôt à vous de le faire.

- Bourse de 4^{ème} année de thèse

Lorraine BOZOULS : Je parlerai de la bourse de 4^{ème} année, des postes d'ATER et, en dernier, des *visiting fellows*. Nous pensons que si Sciences Po veut réduire efficacement la durée des thèses et conserver leur niveau, leur qualité, il nous semble vraiment impératif qu'on finance d'emblée une 4^{ème} année pour tous les doctorants. Il a été envisagé que des bourses de 4^{ème} année soient mises en place à la rentrée prochaine. Il y en aurait cinq : une par discipline. Il nous semble que cinq bourses de 4^{ème} année sont insuffisantes par rapport au nombre de personnes, car 63 doctorants rentreront en 4^{ème} année l'année prochaine. Il va falloir déterminer ensemble les critères d'attribution pour ces cinq bourses, si elles sont vraiment données en octobre prochain. Donner les bourses de 4^{ème} année au mérite nous semble augmenter la concurrence entre les doctorants, qui est déjà rude, et ce avant même la soutenance. Pour nous, ce n'est pas ce qu'il faut faire, d'autant plus qu'évaluer une thèse avant la soutenance nous paraît vraiment impossible. Cette bourse devrait également s'adresser à ceux qui ne peuvent pas toucher le chômage. D'autres critères pourraient être retenus, comme, par exemple, le fait d'avoir fait un terrain à l'étranger, un terrain comparatif, ou encore d'avoir des problèmes de circonstances personnelles ; nous pensons à la maladie, la parentalité. On peut en discuter ensemble ; on est ouvert sur la question des critères d'attribution de ces bourses.

Ensuite, il y a la question des postes d'ATER. Comme vous pouvez vous en douter, nous sommes pour l'augmentation du nombre de demi-postes d'ATER à Sciences Po, puisque Sciences Po continue à avoir des demi-postes d'ATER qui sont très difficiles à trouver à l'échelle nationale, de plus en plus difficiles. Pour l'instant, il y a deux demi-postes d'ATER par discipline, et plus en économie. Nous pensons qu'il faudrait que toutes les disciplines aient la même règle pour le recrutement des postes d'ATER. Nous sommes complètement conscients du fait qu'il est très important d'accueillir des personnes extérieures à Sciences Po en ATER, et c'est une règle à laquelle nous tenons. Mais, en même temps, ce n'est pas la règle qui prévaut à l'échelle nationale où il y a plutôt un recrutement local, ce qui fait qu'il est très difficile pour les doctorants de Sciences Po d'avoir un poste d'ATER, puisque Sciences Po avait pour règle de recruter à l'extérieur. Nous pensons que la règle la plus juste serait, sur ces deux demi-postes d'ATER, d'avoir un demi-poste réservé aux doctorants de Sciences Po et un autre pour les externes, mais ce serait bien qu'il y ait une règle commune à toutes les disciplines.

Ensuite, il y a la question des *visiting fellows*. Nous avons été mis au courant assez tardivement de la mise en place des contrats à Sciences Po. C'est des contrats dont la charge est assez lourde et proche d'un ATER à temps complet, les cours sont uniquement en campus délocalisé, en anglais et, par contre, ce contrat n'est payé que neuf mois, ce qui est pour le moins problématique. Mais le principal problème est que certains postes ont été assez mal diffusés.

Christine MUSSELIN : C'est plutôt destiné à des étrangers. Il faut voir que c'est une charge largement égale à celle d'un ATER. J'ai demandé que soit indiqué dans le texte, pour cette année, que les doctorants reçus sur ce type de poste soient impérativement en fin de thèse, sinon l'on peut plomber entièrement une année. Je crois qu'il y a cinq cours. Si vous avez la chance d'avoir un cours qui se répète, ça va, mais créer cinq cours dans l'année, c'est vous mettre dans la même situation qu'un maître de conf^o à l'université : vous n'écrivez pas une ligne de thèse. Personnellement, je ne pense donc pas que c'est une solution pour les doctorants Sciences Po, sauf s'ils sont en fin de leur thèse et qu'ils sont tellement près de la soutenance qu'il n'y a plus que la bibliographie à faire. À mon avis, si vous vous mettez dans cette situation-là, vous vous mettez en retard.

Lorraine BOZOULS : C'est à nous de le savoir.

Marc LAZAR : Excusez-moi d'intervenir. Je comprends votre colère, car il y a déjà eu ce problème l'année dernière. Je n'ai jamais compris d'où ça venait, mais je crois que cela vient de la direction internationale qui l'a fait dans le cadre de nos accords pour permettre aussi à des étudiants américains de venir en France. Cela fait partie d'un ensemble d'accords avec ces universités américaines pour faire venir des Américains. Après, il faut qu'on reprenne ce dossier mais faites aussi attention, car je crois que cela fait partie — sous réserve d'être démenti — de tous nos accords avec des universités américaines, très avantageux pour nous parce qu'il y a une série d'avantages réciproques. Il y a une sorte de jeu de balance dans tous les accords qu'on a avec les universités américaines, ce qui dispense d'un certain nombre de frais de scolarité aux États-Unis.

Christine MUSSELIN : Il y a quand même un problème supplémentaire. L'idée est d'avoir des gens qui s'implantent dans les campus et qui, donc, sont en lien avec les étudiants. Dans les campus, il y a finalement très peu d'enseignants-chercheurs car même s'ils donnent un cours, ils ne restent pas le soir. Pour que les étudiants soient plus confrontés à des gens qui ont une expérience de recherche, l'idée serait qu'ils restent sur place, ce qui veut aussi dire qu'on ne rentre pas le soir. On

vit à Dijon, à Reims ou à Menton pendant la période concernée. Pas mal de contraintes y sont donc attachées en plus des heures de cours. L'idée n'est pas de faire ses heures de cours et de repartir, mais de rester sur place, de vivre là-bas. Cela veut aussi dire que cela coupe le doctorant, particulièrement en 4^{ème} année, de son univers, de son environnement scientifique, de son encadrement. Il est vrai que vous pouvez faire ce que vous voulez, mais si vous étiez ma fille, je dirais : « N'y va pas ». Du point de vue des conditions de travail, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux pour terminer sa thèse.

Marc LAZAR : L'année dernière, j'avais été alerté par l'un de vos camarades élu doctorant, qui avait dit : « J'ai vu passer cette annonce. Je suis à la recherche d'un financement. Pourquoi, moi, je n'ai pas le droit de candidater ? » Il l'avait effectivement trouvée sur Google par hasard en allant sur je ne sais plus quel site d'une université américaine. Il a été stupéfait qu'on n'ait pas été informé à Sciences Po.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais dire un certain nombre de choses. Sur la question de la 4^{ème} année, vous avez entendu que j'avais soutenu, avec Renaud Dehousse l'idée qu'il fallait faire quelque chose. Je vous le dis : je suis contre votre idée d'une automaticité ; je suis absolument contre. Est-ce que cela veut dire, dans ce cas-là, que les thèses sont automatiquement financées en 4^{ème} année ? On a parfois d'excellentes thèses qui se font en trois ans. C'est encore plus vrai en Économie ou en droit. Mais pourquoi certaines thèses arrivent-elles en trois ans ? Parce que certains de vos camarades ont eu la chance de trouver un sujet de thèse dès leur année de master. C'est rarissime, je vous le concède bien volontiers, mais il arrive que des étudiants fasse leur thèse en trois ans parce qu'ils ont identifié leur sujet de thèse, ils ont commencé à faire leurs recherches pendant leur année de master. D'une certaine façon, parfois, le master est quasiment le premier chapitre ou en tout cas un élément de la thèse. Personnellement, et je suis peut-être en minorité, mais je suis contre l'automaticité. Je redis que je suis d'accord avec votre idée qu'il faut trouver une solution. Quand vous dits que 63 doctorants arrivent en fin d'année, attention, sur ces 63, certains ont déjà un financement ; ne prenez pas ce chiffre global. Certains trouvent d'autres financements : cours à l'étranger ; je sais qu'en Histoire, on en a : Ile-de-France, New York, Paris, etc. ou poste d'ATER. Sur la question des postes d'ATER, je crois qu'il faut faire très attention. Je parle en tant que président du Conseil scientifique sortant : on a eu des discussions et il est vrai qu'on n'a pas trouvé un accord. Personnellement, je rejoindrais votre idée d'avoir un extérieur, un intérieur, mais je laisse le soin, pour chacune des disciplines, au prochain Conseil scientifique de trancher. J'ajoute que, mais je crois que vous en êtes tout à fait conscients, pour vous, dans votre carrière, le fait d'avoir une expérience d'ATER hors de Sciences Po, dans une université de masse, renforce vos chances de recrutement. Donc, ne faites surtout pas passer l'idée à vos camarades — ce n'était pas dans votre propos, mais clarifions là-dessus — qu'il faut à tout prix rester sur place. Il faut, au contraire avoir une expérience de la diversité universitaire.

Marco OBERTI : Je voudrais rebondir sur la question des postes d'ATER. Je crois qu'il y a un vrai problème qui rejoint ce qu'on disait tout à l'heure sur les nouveaux contrats. Il arrive souvent que le doctorant se retrouve en 4^{ème} année et, au moment où il est vraiment lancé dans la rédaction, avec un poste plein, ce qui est arrivé à plusieurs doctorants, il a une grosse contrainte sur lui, sur le service, l'encadrement des mémoires, les suivis de stage, et cela lui met la tête sous l'eau. C'est le demi-ATER qu'il faut défendre. Ça, ça fait sens, mais pas un poste à temps plein d'enseignement dans ces moments où vous êtes complètement lancés, normalement, en 4^{ème} année, dans la rédaction de la thèse. Dans certaines universités, c'est un emploi à temps plein. Donc, c'est rêver que d'imaginer continuer à travailler de façon intense sur sa thèse pendant cette 4^{ème} année si vous obtenez un poste à temps plein d'ATER. Vous avez raison, il y a de vraies questions sur le fait de vous proposer des conditions correctes pour terminer cette thèse. Le temps plein d'ATER est un piège.

Christine MUSSELIN : Tu sais pourquoi il n'y a plus de demi-ATER ? C'est parce que le coût d'un demi-ATER est supérieur à un ATER. Les universités, quand elles sont passées au RCE, ont supprimé les postes de demi-ATER parce qu'elles se sont rendu compte du coût que cela représentait d'avoir des demis-ATER : les gens étaient à mi-temps, mais ils étaient payés beaucoup plus.

Lorraine BOZOULS : Il nous reste peu de sources de financement en 4^{ème} année. Il est vrai qu'il y a très peu de postes de demi-ATER. On devrait essayer de faire le calcul pour voir combien de postes de demi-ATER sont cette année en France ; il y en a vraiment très peu. Vous avez parlé de bourses, mais il y a de moins en moins de bourses de 4^{ème} année.

Jean-Marie DONEGANI : La question de la 4^{ème} année de thèse est une question absolument générale. En tout cas dans les disciplines littéraires et c'est une pomme de discorde entre scientifiques et littéraires puisque ces derniers sont unanimes à considérer qu'il n'est pas possible ou du moins très difficile d'achever une thèse correcte en 3 ans. Cela ne tient pas à une différence de qualité entre les thèses littéraires et les thèses scientifiques mais simplement que ces dernières s'effectuent le plus souvent dans un cadre collectif et n'ont pas les mêmes contraintes de recueil de données et d'écriture. Mais en outre, au sein de la Comue, cette question du financement de la 4^{ème} année se conjugue avec celle de l'obligation ou non de financement de la thèse. Au Collège des écoles doctorales d'USPC, la plupart des collègues s'étonnent de cette exigence qui leur semble exorbitante. Par ailleurs, concernant les postes d'ATER à Sciences Po on était convenu qu'il ne fallait les réserver aux doctorants de la maison et je pense qu'il est sage de ne pas revenir sur cette décision. Mon expérience du CNU me fait dire en outre que lors des qualifications les collègues sont particulièrement attentifs à ce que les candidats venant de Sciences Po n'aient pas fait tout leur cursus au sein de la maison. En raison peut-être des conditions de travail particulièrement confortables dans notre établissement. Il faut bien dire qu'enseigner à des étudiants d'AES en première année dans une fac de province ou à des élèves de Sciences Po, ce n'est pas exactement le même travail

Florence HAEGEL : Je pense que des doctorants de Sciences Po peuvent quand même être intéressés par ces postes maison, donc il faut savoir si on les leur propose ou si on ne les leur propose pas. Il faut que cela soit clair.

Marco OBERTI : Je pense qu'on pourrait aller plus loin, c'est-à-dire : serait-il possible de reconfigurer ces postes avec une charge moindre pour avoir quelque chose d'un peu plus compatible avec la vraie vie d'un doctorant de 4^{ème} année ?

Florence HAEGEL : Il faudrait déjà clarifier, car c'est tout sauf clair, et éventuellement dire qu'un certain nombre de ces postes peut concerner nos doctorants qui sont en fin de thèse. Il faut clarifier, peut-être département par département, mais aussi peut-être entre les départements, c'est-à-dire, en gros, connaître nos pratiques, etc.

Sur le financement de la 4^{ème} année, je prends le train en marche, puisque je n'avais pas pu assister au dernier Conseil. J'avoue que je pense que c'est très difficile de sélectionner une personne par discipline. Cela me semble être une chose qui apporte plus de mal que de bien. Je pense que cela va créer des choses pires que le bien que cela suppose. Je pense que vous avez déjà tous discuté de cela longuement, mais j'ai des réserves sur ce point-là. Sur quel critère ? Quelle concurrence ? De plus, ceux qui vont se débrouiller pour obtenir des postes d'ATER à l'extérieur se diront : « J'ai une charge très lourde et qui serait moindre si j'étais resté à Sciences Po ». Je trouve qu'il y a plein d'effets pervers.

Emmanuelle LOYER : Je me dis aussi qu'il faut peut-être revenir sur les sujets de thèse. Peut-être faut-il vraiment intégrer cette durée de doctorat en trois ans. Je dis cela, mais je suis historienne et je suis moi-même sur une autre planète. Je me dis que nous n'avons pas véritablement intégré cette idée d'un doctorat en trois ans, et qu'il faut peut-être le faire pour que cela soit vraiment en trois ans. Nous, enseignants, disons : « On dit trois ans, mais je sais qu'il faut plus. Moi-même... etc. ». Finalement, on reproduit ce qu'on a connu mais je pense que, de notre temps, il était plus facile d'avoir une 4^{ème} année. Une bourse de 4^{ème} année par discipline, cela va être un cauchemar intégral de sélectionner cette personne, avec des effets de discorde à moyen et à long terme. Je parle autant aux enseignants qu'aux doctorants, parce que, de plus, le sujet de thèse est souvent l'objet d'une conversation entre les enseignants et les aspirants doctorants. Faisons nous-mêmes notre révolution mentale d'enseignant.

Je tutorise plusieurs étudiantes américaines qui viennent de Columbia. Elles ont deux ans de cours, mais la rédaction, la conception et l'organisation de la thèse prennent vraiment trois ans. On sait ce que sont les thèses américaines ; je le vois, il y a quatre chapitres. Puisque trois ans sont financés, faisons un objet qu'on appellera thèse ou autrement et que l'on pourra faire en trois ans. Sinon on ne va jamais s'en sortir.

Alizée DELPIERRE : Oui. Sur cette question, je comprends très bien votre réflexion et je trouve très intéressant de se poser la question : pourquoi pas en trois ans ? Si l'on suit le modèle américain que vous évoquez, on commencer sa thèse en master. Ce qui, à mon sens, pose un gros problème. En master, on nous encourageait vivement à faire deux mémoires, un en M1 et un en M2, sur des sujets très différents pour, justement, voir autre chose et ne pas tomber dans la surspécialisation d'un sujet. Je trouve aussi que cela pose un problème vis-à-vis de la chance qu'on peut avoir, en tant que chercheur, d'avoir une maturation intellectuelle, de finalement prendre ce temps qui est si précieux.

Emmanuelle LOYER : Je pense que c'est plus une conception de stratégie de recherche. Je pense que pour écrire une thèse en trois ans, il faut, sans doute, limiter l'ampleur, mais il faut aussi, sans doute, réfléchir de façon plus énergique à la stratégie de recherche et à l'objet. Cela ne rend pas forcément les choses moins intéressantes. Puis, vous aurez tout le temps disponible plus tard, une fois la thèse faite. Quand on regarde certaines thèses américaines, je ne les ai pas en modèle, mais je suis juste pragmatique. On sait que la 4^{ème} année ne sera pas financée. Ce n'est pas la peine. Il n'y a pas d'argent. À partir de là, que fait-on ? Je pense tout haut parce que nous-mêmes, enseignants, avons tendance à recourir à notre propre expérience, mais je crois que nous avons une petite révolution interne à faire pour se dire que l'essentiel de la thèse est fait en trois ans. C'est à ce moment-là qu'on peut avoir un poste d'ATER, même si l'on n'a pas soutenu à la fin de la 3^{ème} année, mais qu'on a, en gros, fini la rédaction.

Didier DEMAZIERE : Je vais peut-être aller un peu dans le même sens, puisqu'il me semble que la discussion montre que la mise en œuvre d'une sorte de financement d'une 4^{ème} année en en mettant deux par discipline au lieu d'un ne servirait pas à grand-chose. Cela pose plus de problèmes, en particulier sur la façon de sélectionner. Sur quelle base ? Pourquoi ceux qui ont réussi à faire leur dossier dans une université seraient-ils désavantagés par rapport à ceux qui, par chance, vont obtenir un financement de 4^{ème} année ? Dans le fond, ce n'est pas une question de principe, mais ce n'est pas applicable. Je ne vois pas comment l'on peut faire cela.

Sur la question de savoir si l'on peut généraliser un programme de 4^{ème} année, on peut s'interroger. Donc, il faut peut-être rouvrir le robinet de la discussion. Il y a une façon de le rouvrir, c'est peut-être d'aller dans la direction dans laquelle on va depuis un certain nombre d'années qui est la diminution de la durée des thèses. On est parti de très loin, puisqu'on avait des thèses très longues. Celles-ci ont quasiment disparu. Allons encore vers un raccourcissement des durées des thèses. Et il y a effectivement une façon de le faire, c'est d'encourager une sorte de première étape de la thèse au niveau du master. Je crois qu'on peut le faire dans la mesure où, dans les masters, il y a une multiplicité de thématiques, mais pas uniquement de thématiques, aussi de sensibilités, de méthodologies et de théories qui sont enseignées en France, ceci dans le sens où l'on n'a pas, ici, des masters d'école qui seraient des écoles de pensée ou qui seraient des masters de secteur thématique. On a des masters très ouverts et l'on pourrait même pousser plus loin dans cette ouverture en multipliant les dispositifs du type, peut-être de manière un peu allégée, des enquêtes collectives. Celles-ci seraient mises en place pour que les étudiants travaillent sur des sujets imposés par nous parce qu'on a négocié avec un financeur à ce sujet, finalement, à travers cela, les étudiants découvrirait aussi la discipline et des aspects de la discipline qu'ils ne seraient jamais allés voir par eux-mêmes. Je pense donc qu'on peut commencer à réfléchir. Après tout, on est dans une École doctorale qui a une particularité, c'est que le master est inscrit dans cette École doctorale. Au fond, profitons de cette spécificité pour raisonner de manière un peu plus pérenne l'articulation master/temps.

Marc LAZAR : J'avais plusieurs choses à dire. Il y a une discussion de fond qui est engagée par Emmanuelle et par Didier, et nous tous d'ailleurs, sur le type de conception de la thèse. Personnellement, j'adhère à ce que dit Emmanuelle, c'est un parcours en trois étapes : il y a le mémoire de master, il y a la thèse, et le postdoc. De plus en plus, en Histoire qui est supposée être la discipline la plus traditionnelle, on a de plus en plus de postdocs qui partent à l'étranger, y compris nos agrégés qui demandent un détachement : ils ne prennent pas leur poste et vont à l'étranger pour faire des postdocs. Il faut donc qu'on réfléchisse là-dessus. Mais il est vrai, et je l'ai rappelé sous forme de boutade, que le fameux nouveau doctorat, c'est depuis 31 ans. Donc, s'il faut prendre 30 ans encore pour réduire la thèse à trois ans, cela ne règle pas le problème posé par ceux qui sont en cours de thèse.

C'est pour cela, mes chers collègues, que je maintiens ma proposition de compromis social-démocrate en disant que, faute de mieux, si l'on peut obtenir un financement ne fût que pour un par discipline, c'est un petit pas pour l'homme, un grand pas pour le docteur, et un grand pas pour les doctorants. Je veux dire par là qu'on sait actuellement — et vous avez dû le voir chez beaucoup de vos camarades — que tous ceux qui sont en 3^{ème} année se battent pour obtenir des financements. Tous. Comme chacun d'entre nous, je n'arrête pas de faire des lettres. Donc, de toute façon, il y a une situation concurrentielle. Tous sont en train de chercher un poste d'ATER ou un financement de fin de thèse. Il y a des possibilités ; je le sais par expérience. J'ai des 4^{ème} année en France ou à l'étranger qui ont pu obtenir cela. Étant donné que cette situation concurrentielle existe, je maintiens ma proposition d'avoir au moins une bourse par discipline. Il y a d'énormes problèmes de critères, mais c'est mieux que rien. Vous, vous me dites qu'il vaut mieux renoncer. Si je suis en minorité, je suis en minorité. Ce n'est pas grave. J'ai l'habitude.

Troisième chose sur les questions d'ATER ; j'y reviens. Florence, en fait, il y a eu une série d'évolutions des disciplines. Je vous rappelle que l'année suivante, par exemple, plusieurs disciplines sont arrivées qu'avec des candidatures extérieures au conseil de l'article 7 et, là-dessus, nos collègues économistes ont dit : « Non. Nous n'avons recruté que des internes ».

Et je trouve que la revendication des doctorants est bonne, s'il est possible de la réaliser : qu'on ait une certaine unité des cinq disciplines en disant de faire un mixe des candidatures interdisciplines. C'est ma position.

Marlène ROSANO-GRANGE : Je ne comprends pas l'argument qui consiste à dire « on n'a rien à faire ». Cela veut dire que vous considérez que tout ce qui se passe en dehors de nous est exogène, donc qu'on n'a pas d'emprise sur ce qui se passe sur nous. À quoi ça sert de se réunir ? À quoi sert de créer des conseils ? À quoi sert de débattre ? Et sur la question de la thèse en trois ans, personnellement, je pense que ce serait une harmonisation par le bas, dans la mesure où l'on a vu que les meilleures thèses étaient des thèses transdisciplinaires qui faisaient le lien entre le micro et la macro, parce que la macro est essentielle. Je pense que si l'on réduit les thèses à une durée de trois ans, on compartimente une science déjà assez compartimentée et on perd le cadre général, donc on a une baisse dans la qualité de la recherche.

Emmanuelle LOYER : Comme je l'ai déjà dit, je ne crois pas que ce soit une question de choix. Je crois que c'est une question de stratégie de recherche. Je me fais la réflexion depuis quelque temps : c'est absurde de continuer comme ça et il y a peut-être un moyen de cibler de façon plus maligne les objets de recherche qui seraient faits en trois ans au lieu de cinq, dans la mesure où, comme l'a dit Marc, on peut d'une certaine façon considérer la soutenance de thèse comme un premier palier. Je crois donc qu'il faut reconsidérer cela ; c'est aussi pour éviter ces années qui sont des années extrêmement anxieuses où l'on perd aussi beaucoup de temps à faire les candidatures et où l'on passe notre temps à faire des lettres de recommandation. Si vous voulez continuer comme ça, continuons comme ça, mais je me dis que ce serait mieux pour tout le monde, puisqu'on nous dit : « Faisons une thèse en trois ans ». On n'a pas choisi. À un moment donné, cela s'est passé comme ça. Je pense que pour la génération d'avant, quand on est passé de la thèse d'État à la thèse du nouveau régime, il y a eu ce même décrochage. Je pense que ce serait mieux, surtout pour vous. Ce n'est pas nous qui sommes directement dans ces années extrêmement pénibles de fin de thèse.

Alizée DELPIERRE : En réfléchissant à partir de tous nos arguments, je suis assez d'accord avec vous : c'est extrêmement anxieux. Si l'on avait un cadre plus structuré, avec des limites obligatoires, ce serait peut-être plus efficace, mais des thèses plus courtes seraient peut-être moins pertinentes. On aurait peut-être à gagner à réduire aussi le format de certaines thèses. Si l'on va dans cette logique, je me demande comment l'on fait concrètement. Évidemment, le master de socio est très interdisciplinaire. L'enquête collective notamment, puisque j'en viens, c'est génial. Là où j'étais, on faisait justement une enquête collective et cela permet cette ouverture intellectuelle qui nous sort d'un sujet sur lequel on est. Mais cela demanderait, encore une fois, une harmonisation à l'échelle nationale.

Christine MUSSELIN : Pour changer les pratiques du CNU, il faudrait déjà que l'Association française des sociologues, que l'AFSP, que les associations (vous avez un nombre assez impressionnant) acceptent les nouvelles définitions de la thèse. Si tout le monde n'y va pas en même temps, il y a un risque pour les doctorants d'être bloqués au CNU, parce qu'ils auront fait de petites thèses en taille. C'est un risque.

Lorraine BOZOULS : Pour être recruté en post doctorat. Il est vrai qu'il est important d'y penser dans le parcours ; un recrutement, c'est avec postdoc. Mais pour être recruté en postdoc, il y a beaucoup de concurrence ; il faut publier, communiquer, enseigner, et cela en trois ans.

David COPELLO : On a cinq bourses pour l'année prochaine qu'on ne voudrait peut-être pas voir filer entre les doigts. Je pense que cela vaudrait le coup de reprendre concrètement quels pourraient être les critères.

Jean-Marie DONEGANI : Êtes-vous d'accord entre vous sur le fait de conserver l'idée d'une bourse de 4^{ème} année par discipline ou bien d'aller vers la création de postes d'ATER maison qui permettrait d'éviter la question des critères d'attribution ?

David COPELLO : On ne va pas dire « non » maintenant à la création d'une bourse par discipline dès l'année prochaine. .

Marco OBERTI : Est-ce que vous estimez les effets que cela va produire ?

Marlène ROSANO-GRANGE : Il me paraît peu coûteux et beaucoup plus simple de transformer ces cinq bourses en dix demi-postes d'ATER, donc, de ce fait, d'avoir un demi-poste d'ATER de plus dans chaque discipline.

Jean-Marie DONEGANI : Cette solution me paraît beaucoup plus simple et juste. Est-ce que nous sommes d'accord pour changer l'orientation de nos propositions ? Et Christine, vous vous placez du côté des demi-postes d'ATER plutôt qu'une bourse par discipline ?

Christine MUSSELIN : Oui.

Jean-Marie DONEGANI : On peut donc conclure nos débats d'aujourd'hui en préconisant que les 5 bourses de 4^{ème} année que nous souhaitons soient transformées en 10 demi-postes d'ATER maison. Peut-on considérer également que puisque le financement de 4^{ème} année était destiné aux boursiers et non aux allocataires (qui peuvent bénéficier du chômage) sept de ces demi-postes d'ATER soient réservés aux boursiers ?

David COPELLO : C'est parfaitement cohérent.

Jean-Marie DONEGANI : On peut donc conclure sur ce point et nous séparer. Je vous remercie de vous être engagés dans cette discussion très importante.